

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02193 Numéro SIREN : 799 025 580 Nom ou dénomination : A&S Conseils - Géomètres Experts
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2018 sous le numéro de dépôt 11654

SAS A & S CONSEILS - GEOMETRES EXPERTS

32 rue des Ursulines

77100 MEAUX

REÇU LE

31 OCT. 2018

GEOMETRE DU TRAVAIL DE CHAQUE MEAUX
77100 MEAUX

185 11654

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017



**Caderas
Martin**

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes

Rapport de présentation des comptes	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
Autres informations	19

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	55 728	55 728		
Fonds commercial (1)	853 417	282 744	570 673	570 673
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	142 928	142 928		320
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 978	9 522	2 456	709
Autres immobilisations corporelles	67 729	63 832	3 897	4 931
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 767		6 767	7 073
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 139 547	554 754	584 793	584 706
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	85 000		85 000	108 822
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	314 166	20 315	293 851	192 295
Autres créances	50 829		50 829	36 864
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	24 546		24 546	62 616
Charges constatées d'avance (3)	5 316		5 316	1 605
TOTAL ACTIF CIRCULANT	479 857	20 315	459 542	402 202
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 619 403	575 069	1 044 335	986 908
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				34 100

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-360 676	-144 625
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	102 293	-216 051
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-248 383	-350 676
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	539 528	637 232
Emprunts et dettes financières diverses (3)	431 801	405 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 338	65 444
Dettes fiscales et sociales	161 930	208 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 121	21 505
Produits constatés d'avance (1)	32 000	
TOTAL DETTES	1 292 718	1 337 584
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 044 335	986 908
(1) Dont à plus d'un an (a)	733 954	804 528
(1) Dont à moins d'un an (a)	558 764	533 056
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	600 078	101 500	701 578	763 691
Chiffre d'affaires net	600 078	101 500	701 578	763 691
Production stockée			-23 822	-4 978
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			55 711	36 460
Autres produits			1	23
Total produits d'exploitation (I)			733 467	795 196
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 778	5 199
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			194 343	218 694
Impôts, taxes et versements assimilés			7 880	10 336
Salaires et traitements			264 207	332 243
Charges sociales			96 034	125 776
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 824	4 694
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 315	10 648
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			7	4
Total charges d'exploitation (II)			587 388	707 593
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			146 079	87 603
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				1 445
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			45 802	18 698
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			45 802	18 698
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-45 802	-18 698
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			100 277	67 459

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12 592	766
Sur opérations en capital	1 813	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		282 744
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 405	283 510
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 405	-283 510
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-16 421	
Total des produits (I+III+V+VII)	733 467	795 196
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	631 174	1 011 247
BENEFICE OU PERTE	102 293	-216 051
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 394	3 769
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 044 335 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 102 293 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 13 219 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	853 417			853 417
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 728			55 728
Immobilisations incorporelles	909 144			909 144
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	142 928			142 928
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 651	2 327		11 978
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 690			12 690
- Matériel de transport	1 000			1 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 149	890		54 039
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	219 418	3 217		222 635
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000			1 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 073	34	340	6 767
Immobilisations financières	8 073	34	340	7 767
ACTIF IMMOBILISE	1 136 636	3 251	340	1 139 547



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 217	34	3 251
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 217	34	3 251
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			340	340
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			340	340

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	853 416
Éléments reçus en apport	
Total	853 417

Dépréciation du fonds commercial : 282 744 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 728			55 728
Immobilisations incorporelles	55 728			55 728
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	142 608	320		142 928
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 942	580		9 522
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 881	420		10 301
- Matériel de transport	634	200		834
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 393	1 304		52 696
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	213 458	2 824		216 282
ACTIF IMMOBILISE	269 186	2 824		272 010

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 377 078 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 767		6 767
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	314 166	314 166	
Autres	50 829	50 829	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 316	5 316	
Total	377 078	370 311	6 767
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	40 630
Total	40 630

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	282 744			282 744
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients	17 218	20 315	17 218	20 315
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III	299 962	20 315	17 218	303 059
TOTAL GENERAL (I + II + III)	299 962	20 315	17 218	303 059
Dotations et reprises d'exploitation		20 315	17 218	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 292 718 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	539 528	100 375	429 699	9 454
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	294 800			294 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 338	103 338		
Dettes fiscales et sociales	161 930	161 930		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	161 122	161 122		
Produits constatés d'avance	32 000	32 000		
Total	1 292 718	558 764	429 699	304 254
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	67 904			
(**) Dont envers les associés	137 001			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	19 961
Dettes provis. pr congés à payer	16 959
Charges sociales s/congés à payer	7 431
Clients - RRR à accorder	23 040
Total	67 391

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 316		
Total	5 316		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	32 000		
Total	32 000		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A&S CONSEILS – GEOMETRES EXPERTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 €.

***SIEGE SOCIAL : 32 RUE DES URSULINES
77100 MEAUX***

R.C.S. MEAUX 799 025 580

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 25 OCTOBRE 2018***

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
LE VINGT-CINC OCTOBRE, A DIX HEURES

Les associés de A&S CONSEILS 6 GEOMETRES EXPERTS, société par actions simplifiée au capital de **€10.000**, divisé en **1.000** parts de **€10** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Annuelle relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, au **32 Rue des Ursulines, 77100 MEAUX**, sur convocation de la présidence par lettre remise en main propre.

Sont présents :

- Madame Sylvie LASSEE, associée possédant 600 actions
- Monsieur Alexandre DIERYCK, associé possédant 400 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie LASSEE, Président Associé.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de gestion établi par la direction,*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos les 31 décembre 2017, et décision à cet égard,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et quitus à la direction,*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos les 31 décembre 2017,*
- *Débat et propositions sur les différentes perspectives de rétablissement de la situation financière de la société avec proposition de recapitalisation de la société ayant pour objectif de réduire le montant des capitaux propres négatifs,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs donnés à la direction de procéder ou de faire procéder à toute formalité subséquente.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les convocations remises en main propre,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la direction relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos les 31 décembre 2017,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la direction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux en détail et entendu la lecture du rapport de gestion, **approuve / désapprouve**¹ les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, en particulier la rémunération allouée à la direction ainsi que les notes de frais remboursées à la direction et/ou aux associés, qui font apparaître un bénéfice net comptable de **€102.293**.

En conséquence, elle **donne / refuse**¹ à la direction quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Madame Sylvie LASSEE, 600 parts	:	POUR / CONTRE ¹
Monsieur Alexandre DIERYCK, 400 parts	:	POUR / CONTRE ¹

CETTE RESOLUTION EST / N'EST PAS ADOPTEE¹.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la direction et décide d'affecter le bénéfice de **€102.293** de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2017..... **102.293 €.**

Le solde **-360.676 €.**

Ledit solde est affecté en totalité au crédit du compte « report à nouveau », lequel compte présente, un solde débiteur de **258.383 €.**

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que la réserve légale s'élève dorénavant à un montant de **0 €.**

¹ Barrer la mention inutile

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent maintenant à un montant de **-248.383 €**.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales et statutaires (ARTICLE 24-CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL), dès lors que du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le président doit, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, consulter la collectivité des associés, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Il y aurait lieu à dissolution de la société, si la résolution soumise au vote des associés tendant à la poursuite des activités sociales, ne recevait pas l'approbation de la majorité 66% des associés.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être réduit d'un montant égal à la perte constatée au plus tard lors de la clôture du second exercice social suivant celui au cours duquel les pertes portant atteinte au capital ont été constatées.

Dans tous les cas, la décision collective des associés doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si la collectivité des associés n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Sous réserve des dispositions du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à dissolution ou à réduction de capital si, dans le délai ci-dessus précisé, les capitaux propres viennent à être reconstitués pour une valeur supérieure à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le Président note que, depuis l'Assemblée Générale initialement prévue le 30/06/2017, les actionnaires ont disposé d'un long délai pour mener une réflexion en vue d'envisager les différentes perspectives de rétablissement de la situation financière de la société.

A ce jour, force est de constater qu'aucune proposition concrète n'a été amenée dans ce délai de plus d'un an.

Par conséquent, la nécessité d'une recapitalisation de la société ayant pour objectif de réduire le montant des capitaux propres négatifs s'impose à tous.

Chaque associé pourra donc souscrire à l'augmentation de capital ainsi nécessaire, conformément à la Loi.

Observations de Monsieur Alexandre DIERYCK :

Proposition de rachat des 40% de parts avant
recapitalisation avant fin de l'année 2018.

Accord de vote avant le 15/12/2018.

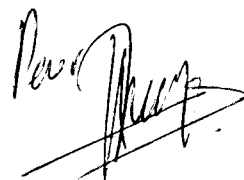
Observations de Madame Sylvie LASSEE :

Proposition de rachat de parts attendue depuis
plusieurs mois. La proposition ayant été répétée
malgré validation par l'expert comptable

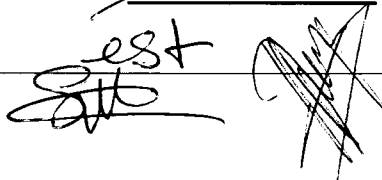
Sous accord sur ce rachat de parts avant le 15 décembre
2018 la recapitalisation devra être conclue

Madame Sylvie LASSEE, 600 parts
Monsieur Alexandre DIERYCK, 400 parts

: ~~POUR / CONTRE~~
: ~~POUR / CONTRE~~



CETTE RESOLUTION EST / N'EST PAS ADOPTEE!



TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les observations de la Direction sur la nécessité de recapitaliser la société et, à défaut de proposition alternative formulée par les actionnaires, l'Assemblée Générale **décide / refuse** ² d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 10.000 (dix mille) euros divisé en 1.000 (mille) parts de 10 (dix) euros chacune.

Cette augmentation de capital –si elle a lieu- serait théoriquement d'une somme totale de 250.000 (deux cent cinquante mille) euros, ouverte à la souscription pour chaque actionnaire à proportion de ses droits actuels dans le capital social de l'entreprise, portant ainsi ce dernier à **260.000 (deux cents soixante mille) euros dans l'hypothèse où tous les actionnaires souscrivent à cette augmentation de capital.**

Cette augmentation de capital –si elle a lieu- s'effectuera par création de parts nouvelles à due proportion du capital effectivement souscrit par les actionnaires intéressés.

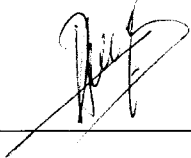
La libération du capital souscrit pourra se faire par tout moyen, numéraire ou non. Cette libération du capital nouvellement souscrit devra intervenir dans un délai de 1 mois à compter de la présente décision.

Les Actionnaires ne prenant pas part à ladite augmentation de capital renoncent expressément, le cas échéant, à leur droit préférentiel de souscription.

Liste des actionnaires décidant de **prendre** part à l'augmentation de capital, à due proportion de leurs droits sur les 1.000 parts représentatives du capital social d'un montant de 10.000 € ²:

	Montant du capital souscrit	Modalité de libération du capital souscrit
Sylvie LASSEE 600 parts, soit 60%, soit une souscription de :	150.000 €	
Alexandre DIERYCK 400 parts, soit 40%, soit une souscription de :	100.000 €	

Liste des actionnaires décidant de **refuser** de prendre part à l'augmentation de capital ²:

	Signature :
Sylvie LASSEE 600 parts	
Alexandre DIERYCK 400 parts	

² Barrer la mention inutile

L'Assemblée Générale constate en conséquence que le principe de l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée / non réalisée ² en fonction du choix de chaque actionnaire de souscrire ou non à ladite augmentation de capital et sous réserve que l'apport par chaque actionnaire soit effectivement réalisé dans le délai fixé.

En conséquence de l'adoption de cette résolution, les dispositions concernées des statuts seront modifiées, le cas échéant. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Direction pour procéder auxdites éventuelles modifications et formalités correspondantes.

Observations de Monsieur Alexandre DIERYCK :

Je suis en attente d'un protocole de vote des 400 parts
de la société.

① après la recapitalisation.

Observations de Madame Sylvie LASSEE :

Madame Sylvie LASSEE, 600 parts	:	POUR / CONTRE ¹
Monsieur Alexandre DIERYCK, 400 parts	:	POUR / CONTRE ¹

CETTE RESOLUTION ~~EST~~ / N'EST PAS ADOPTEE¹.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Madame Sylvie LASSEE, 600 parts : **POUR / ~~CONTRE~~¹**
Monsieur Alexandre DIERYCK, 400 parts : **POUR / ~~CONTRE~~¹**

CETTE RESOLUTION EST / N'EST PAS ADOPTÉE¹.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

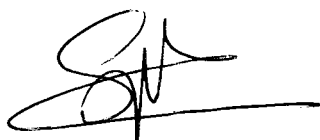
Madame Sylvie LASSEE, 600 parts : **POUR / ~~CONTRE~~¹**
Monsieur Alexandre DIERYCK, 400 parts : **POUR / ~~CONTRE~~¹**

CETTE RESOLUTION EST / N'EST PAS ADOPTÉE¹.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Madame Sylvie LASSEE
Associé, président



Monsieur Alexandre DIERYCK
Associé



A&S CONSEILS – GEOMETRES EXPERTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 €.

***SIEGE SOCIAL : 32 RUE DES URSULINES
77100 MEAUX***

R.C.S. MEAUX 799 025 580

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ET ORDINAIRE ANNUELLE du 25 OCTOBRE 2018

Cher Associé,

En application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.